

La FSU-SNUipp 93 utilisera les informations ci-dessous pour m'adresser la revue nationale «Fenêtres sur cours». Recevoir les bulletins nationaux en version numérique (Fenêtres sur cours et Pour) : OUI NON

Je demande à la Section Départementale de la FSU-SNUipp 93 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section Départementale de la FSU-SNUipp 93.

NOM : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

NOM de naissance : _____ Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : Ville : _____ e-mail : _____

Établissement d'exercice : Maternelle Élémentaire RASED ESMS CMPP SEGPA Collège Inspection

NOM de l'Établissement : _____ Ville : _____

Situation administrative au 01/09/2024:

Instituteur-trice Professeur-e des Écoles Stagiaire Contractuel-le Étudiant-e/M1 AESH Retraité-e
 Adjoint-e Directeur-trice Remplaçant-e Coordonnateur-trice REP PEMF CPC
 RASED ERSEH/CASEH Coordonnateur-trice ULIS PsyEN MPV ERUN
 Disponibilité Congé parental Détachement Congé Formation Demi traitement CLM - CLD
 Temps partiel : 50 % 75 % 80 %

Coût réel en bleu après déduction fiscale

MONTANT DES COTISATIONS 2024-2025

Pour les collègues institutrices et instituteurs, nous contacter directement

Tarif spécial première adhésion

Titulaires : **95€ (32€)** quel que soit votre échelon

Stagiaires :

70 € (24€)

Contractuel-les :

95 € (32€)

Etudiant-es / M1, AESH :

25 € (8€)

Collègues percevant l'indemnité REP+, ajouter une majoration à votre cotisation :

Groupe 1 et Groupe 2 : + 10€ / Groupe 3 : + 15€ / Groupe 4 : + 20€ / Groupe 5 : + 25€

P.E. Classe Normale										
Echelon	GROUPE 1 Adjoints RASED - PEMF PsyEN		GROUPE 2 Directeurs 2 à 4 classes		GROUPE 3 Coord. REP- ULIS - CPC CPD - ERUN - CI. Relais UPE2A - ERSEH/CASEH Directeurs 5 à 9 classes		GROUPE 4 Coord. CI. Relais Directeurs 10 classes et +		GROUPE 5 Directeurs spécialisés	
	11	231€	78€	236€	80€	241€	82€	244€	83€	248€
10	215€	73€	220€	75€	226€	77€	229€	78€	233€	79€
9	201€	68€	206€	70€	211€	72€	214€	73€	218€	74€
8	188€	64€	193€	66€	199€	68€	202€	69€	206€	70€
7	176€	60€	181€	62€	186€	63€	189€	64€	193€	66€
6	166€	57€	172€	58€	177€	60€	180€	61€	183€	62€
5	162€	55€	167€	57€	173€	59€	176€	60€	179€	61€
4	158€	54€	163€	56€	168€	57€	172€	58€	175€	59€
3	153€	52€	159€	54€	163€	56€				

Echelon	P.E. Hors Classe									
	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3		GROUPE 4		GROUPE 5	
6	275€	93€	281€	95€	285€	97€	289€	98€	292€	99€
5	260€	88€	266€	91€	270€	92€	275€	93€	278€	94€
4	244€	83€	251€	85€	255€	87€	259€	88€	262€	89€
3	227€	77€	232€	79€	237€	81€	240€	82€	243€	83€

Echelon	P.E. Classe Exceptionnelle									
	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3		GROUPE 4		GROUPE 5	
4	286€	97€	291€	99€	296€	101€	300€	102€	304€	103€
3	267€	91€	272€	93€	278€	94€	281€	95€	284€	97€
2	254€	86€	259€	88€	263€	89€	267€	91€	270€	92€
1	239€	81€	245€	83€	250€	85€	254€	86€	257€	87€

- Disponibilité ou congé parental : 60€ (20€)
- Collègues travaillant à temps partiel ou 1/2 traitement : La cotisation est proportionnelle à la fraction de service effectué.
- Congé de formation : 85 % de la cotisation.
- Retraité-es : Echel. A (moins de 1000€) : 81€ (28€) - Echel. B (de 1000€ à 1600€) : 93€ (31€) - Echel. C (de 1600€ à 2000€) : 115€ (39€) - Echel. D (de 2000€ à 2500€) : 135€ (46€) - Echel. E (plus de 2500€) : 150€ (46€)

J'aide mon syndicat, je surcotise pour un montant de €
 (déductible des impôts au même titre que la cotisation)

Echelon au 1/09/2024 : _____ Montant de la cotisation + surcotisation : _____ €

- Je joins chèques à l'ordre du SNUipp 93
 J'opte pour le prélèvement automatique voir au verso

Pour tout changement, joindre **un mandat SEPA et un RIB** (voir au verso)

Date _____

Signature : _____

Retournez ce bulletin complété à

FSU-SNUipp 93, Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, BP n°50076, 93016 Bobigny cedex

UNIQUEMENT POUR UNE NOUVELLE ADHÉSION ou UN CHANGEMENT

PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT SEPA ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

- 1 Remplir soigneusement **le mandat de prélèvement SEPA** ci-dessous.
- 2 Joindre obligatoirement **un relevé d'identité bancaire (R.I.B.)**
- 3 Choisir **le nombre de prélèvements de 1 à 8**

Vous pouvez choisir : de 1 à 8 si votre adhésion arrive en septembre ou mi-octobre,
de 1 à 7 si elle arrive mi-novembre,
de 1 à 6 si elle arrive mi-décembre, etc...

Prélèvements le 1^{er} des mois de nov. - déc. - fév. - mars - avril - mai - juin - juillet.

- 4 Envoyer les documents à FSU-SNUipp 93,
Bourse Départementale du travail, 1 place de la Libération, BP n°50076, 93016 Bobigny cedex.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
(ne pas renseigner)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs du mandat, joindre un RIB, puis adresser l'ensemble au SNUipp 93

Débiteur

Vos Nom Prénom :

Votre Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Identifiant Créancier SEPA : **FR15ZZZ405976**

Nom : **SNUIPP 93**

Adresse : **Bourse départementale du travail
1, place de la Libération, BP n°50076**

Code postal : **93016**

Ville : **BOBIGNY CEDEX**

Pays : **FRANCE**

IBAN :

BIC :

Le :

A :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ". Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.